

N° 98

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.
Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 1

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :
Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 1), 1977 (Tome I), 1978 (Tome I) et in-8° 359

Séant : 97 (1980-1981)

Loi de Finances. — Affaires étrangères.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION

Votre commission des finances souhaite :

1° que les nouvelles orientations données à notre politique de relations culturelles extérieures ne conduise :

- ni à une croissance exagérée des dépenses budgétaires,
- ni à une remise en cause de la priorité donnée à la promotion de la langue française,
- ni à une confusion entre les attributions du ministère des affaires étrangères et celles des ministères de l'éducation, des universités ou de la culture et de la communication.

2° qu'à la diversification des objectifs de cette politique corresponde une hiérarchisation de ses priorités.

3° que la nomenclature budgétaire permette d'identifier :

- les dépenses de coopération technique,
- celles correspondant à l'utilisation de moyens audiovisuels de diffusion culturelle,
- celles résultant de l'ouverture aux cultures étrangères et de la réciprocité linguistique.

4° que les efforts en faveur de notre coopération technique et de nos émissions radiophoniques vers l'étranger soient encore accentués.

5° qu'une modération du coût des travaux immobiliers effectués à l'étranger soit recherchée, notamment par un appel encore plus large à la concurrence entre les entreprises soumissionnaires.

6° que la forfaitisation du remboursement aux agents du ministère de leurs frais de déménagement soit enfin mise en place.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION

**I. - UN LEGER INFLECHISSEMENT DANS LA POURSUITE
DES ANCIENNES PRIORITES**

**A. L'analyse du budget de programme du ministère des Affaires
étrangères permet de relever l'amorce d'un changement dans la
répartition des crédits entre les principaux postes de dépenses**

1° Une différenciation des rythmes de progression des dépenses

2° Au détriment de certaines priorités anciennes et au profit
d'autres actions

a) une progression moins vive des crédits destinés à l'action
diplomatique

b) Une accélération des dépenses consacrées aux actions de
solidarité et à certaines actions culturelles

**B. La modération du rythme de progression des dépenses consacrées
à « l'outil diplomatique » n'est que relative**

1° L'évolution des dépenses de personnel

a) L'évolution des effectifs des différents corps et catégories
de personnel

b) L'extension aux agents en service à l'étranger du régime
métropolitain de sécurité sociale

2° La forte augmentation de certaines dépenses de fonctionnement

3° L'augmentation exceptionnelle des autorisations de programme
concernant les immeubles diplomatiques et consulaires

**II. - UN EFFORT DE RIGUEUR ET DE RENOUVEAU QUI
CORRESPOND A DE LOUABLES INTENTIONS**

A. Un effort de rigueur

1° Les économies

a) Dans l'exécution du budget de 1980

b) Dans le budget de 1981

2° Les redéploiements de crédits

3° La modération de certaines dépenses

a) L'évolution raisonnable de nos contributions internationales

● Une modération globale

● Malgré de notables augmentations

b) La progression modérée de nos dépenses d'aide militaire

B. Un effort de renouveau

1° Le renouveau des méthodes de gestion du ministère

a) Un effort amorcé dans le cadre du plan de cinq ans

b) Un effort poursuivi dans le cadre de la relance de nos échanges
culturels

2° Le renouveau des objectifs du ministère

a) Un effort accru de solidarité

b) Une nouvelle politique d'échanges culturels

III. - DES CONSEQUENCES REGRETTABLES

A. Les dangers des nouvelles orientations de notre politique d'échanges culturels

1° Le danger d'une croissance exagérée des dépenses budgétaires consacrées à nos relations culturelles extérieures

2° Le danger d'une dispersion des objectifs et des actions de la Direction Générale

a) La promotion de la langue française doit demeurer au premier rang des priorités

b) des signes d'un affaiblissement de cette action prioritaire peuvent être décelés

c) un renouveau appréciable des méthodes de promotion de notre langue a néanmoins été enregistré

B. Les imperfections de la réforme de la nomenclature budgétaire

1° L'absence d'individualisation des dépenses concernant l'audiovisuel

2° L'absence d'individualisation des dépenses relatives à notre coopération technique

3° L'appréciation du coût budgétaire des nouvelles orientations de notre politique des relations culturelles extérieures

C. Les insuffisances de certaines actions

1°) La faiblesse de notre coopération technique

2°) L'insuffisance de nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger

D. Des anomalies dans l'exécution de certains travaux à l'étranger

E. La forfaitisation de la participation du ministère aux frais de déménagement de ses agents se fait toujours attendre

CONCLUSION

LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1. - Promotion de la langue française

Annexe n° 2. - Opérations immobilières du ministère à l'étranger

Annexe n° 3. - Exemples d'opérations « intégrées » de coopération technique



Pour la première fois cette année, depuis 1978, l'accroissement du budget des Affaires étrangères sera moins important que celui du budget de l'Etat (+ 13,7 % contre + 16,45 %).

ANNEE	Accroissement du budget de l'Etat	Accroissement du budget des Affaires étrangères
1978	+ 12,5 %	+ 12,8 %
1979	+ 15,2 %	+ 15,6 %
1980	+ 14,2 %	+ 14,6 %
1981	+ 16,45 %	+ 13,7 %

Ce budget atteint néanmoins un total de dépenses ordinaires et de crédits de paiements qui approche (enveloppe recherche incluse) les 6 milliards de francs (5 Mds 965 MF).

Le ralentissement du rythme de progression des crédits peut s'expliquer par le fait qu'une bonne partie des objectifs du plan de cinq ans, adopté par le Conseil des ministres du 13 octobre 1976 et mis en oeuvre budgétairement à partir de 1978, a été d'ores et déjà réalisée ou est en bonne voie d'exécution.

Ainsi, l'effort de modernisation et de dynamisme exigé auparavant du ministère en contrepartie du traitement de faveur réservé à son budget doit s'accompagner désormais d'un supplément de rigueur de sa part dans l'utilisation de ses crédits et le choix de ses actions prioritaires. Cet impératif, toutefois, ne saurait le conduire à réduire à l'excès l'ambition de ses nouveaux projets.

Si donc, le rythme global de la croissance de ce budget se ralentit quelque peu par rapport aux années précédentes, cela ne signifie pas pour autant que la répartition des crédits entre les principaux postes de dépenses soit appelée à demeurer figée.

L'an passé, l'accent mis sur les dépenses de sécurité et de liaisons entre les postes ainsi que la réalisation de la salle de crise du ministère, reflétaient, tout en demeurant dans la ligne de la priorité donnée à l'instrument diplomatique, une volonté relativement nouvelle d'adaptation des services à l'aggravation des tensions internationales.

Cette année, la nouveauté vient de l'évolution de la politique de nos relations culturelles avec l'étranger.

Cependant, si les conséquences budgétaires des nouvelles orientations de cette politique sont déjà perceptibles en 1981, elles n'en demeurent pas moins assez limitées.

- Aussi ne peut-on parler cette année que d'un infléchissement léger dans la poursuite des anciennes priorités (I)

- Tendances qui néanmoins s'inscrivent dans un ensemble d'efforts de rigueur et de renouveau des méthodes et des objectifs du ministère, qui correspondent à de louables intentions (II)...

- ... Mais dont certaines des conséquences peuvent paraître regrettables (III).

I. - UN LEGER INFLECHISSEMENT DANS LA POURSUITE DES ANCIENNES PRIORITES

A. L'ANALYSE DU BUDGET DE PROGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES PERMET DE RELEVER L'AMORCE D'UN CHANGEMENT DANS LA REPARTITION DES CREDITS ENTRE LES PRINCIPAUX POSTES DE DEFENSES

1° Une différenciation des rythmes de progression des dépenses

Plus que d'un bouleversement des parts respectives du budget occupées par les diverses actions du ministère, il s'agit d'une différenciation des rythmes d'évolution des crédits qui ne produira qu'à terme ses effets.

**Comparaison par domaine et groupe de programme des dotations budgétaires
pour les années 1980 et 1981
(dépenses ordinaires et dépenses en capital)**

LIBELLES	1980				1981				Indices de variation D.O. + C.F.	
	Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		1980/79 (en X)	1981/80 (en X)
	en MF	Z	en MF	Z	en MF	Z	en MF	Z		
I. ACTION DIPLOMATIQUE										
- Coordination et impulsion de l'action extérieure française.....	368,6	6,9	62,7	46,25	414,23	6,9	80,24	58,7	+ 18,8	+ 12,3
- Action diplomatique.....	1 108,7	21,02	3,28	2,42	1 270	21,3	3,28	2,40	+ 16,9	+ 14,5
- Presse et information.....	175,3	3,32	2,22	1,64	199,3	3,34	2,22	1,62	+ 13,5	+ 13,6
TOTAL.....	1 652,7	31,3	68,24	50,3	1 883,6	31,5	85,7	62,7	+ 17	+ 13,9
II. ACTION CONSULAIRE										
- Administration des Français à l'étranger et de l'entrée en France des étrangers.....	280,8	5,3	1,86	1,37	322,6	5,4	1,86	1,36	+ 15,5	+ 14,8
- Protection des Français à l'étranger et des réfugiés étrangers.....	197,05	3,7	0,284	0,21	242,5	4,07	0,284	0,21	+ 16,13	+ 23,07
TOTAL.....	477,9	9,07	2,146	1,58	565,12	9,48	2,146	1,57	+ 15,7	+ 18,24
III. ACTIONS CULTURELLES										
- Coordination et animation	180,16	3,42	0,466	0,34	211,9	3,55	0,467	0,34	+ 13,9	+ 17,6
- Scolarisation des enfants français.....	196,6	3,73	3,719	2,74	229,7	3,85	3,964	2,7	+ 10,02	+ 16,8
- Promotion de la langue française.....	872,37	16,5	10,87	8,02	998,15	16,7	7,34	5,37	+ 14,04	+ 14,42
- Echanges culturels.....	413,7	7,8	13,9	10,3	458,7	7,7	15,36	11,24	+ 8,8	+ 10,8
- Echanges et aide au développement (domaines scientifiques, techniques et universitaires).....	1 067,8	20,24	16,108	11,8	1 149,5	19,27	1,806	1,32	+ 11,24	+ 7,6
TOTAL.....	2 730,8	51,7	45,15	33,28	3 048	51,09	28,6	20,9	+ 11,8	+ 11,6
IV. COOPERATION MILITAIRE										
- Aide en personnel.....	81,5	1,55	-	-	89,5	1,50	-	-	+ 5,31	+ 9,76
- Aide en matériel.....	mémoire	-	mémoire	-	mémoire	-	mémoire	-	-	-
TOTAL.....	81,5	1,55	-	-	89,5	1,50	-	-	+ 5,31	+ 9,76
V. SOUTIEN DES PROGRAMMES										
- Administration générale	114,26	2,17	4,828	3,56	128,14	2,15	4,828	3,53	+ 15,27	+ 12,15
- Liaison avec les services extérieurs.....	74,9	1,42	15,28	11,27	85,38	1,43	15,29	11,19	+ 25,8	+ 13,9
TOTAL.....	189,18	3,6	20,117	14,8	213,5	3,58	20,117	14,72	+ 19,25	+ 12,67
Non incorporables.....	137,25	2,60	-	-	165,8	2,78	-	-	+ 14,27	+ 20,8
TOTAL GENERAL (y compris enveloppe recherche)	5 mds 274 MF	100	135,6 MF	100	5 mds 965 MF	100	136,67 MF	100	+ 14,6	+ 13,7

1° Au détriment de certaines priorités anciennes et au profit d'autres actions

a) *Une progression moins vive des crédits destinés à l'action diplomatique*

Le tableau ci-dessus traduit en effet un infléchissement dans la poursuite de l'ancienne priorité donnée à la restauration de « l'instrument diplomatique » :

◇ - globalement, le rythme de progression des crédits réservés à cette action diminue, passant de + 17 % à + 13,9 % ;

- seul augmente légèrement l'accroissement des dépenses réservées aux abonnements des postes diplomatiques à des journaux et périodiques ou à leur information (+ 13,6 % au lieu de + 13,5 %) ;

- alors que diminue au contraire très nettement, sous l'effet notamment de l'absence de créations d'emplois et des économies engagées en 1981, le rythme de progression des crédits consacrés à :

- la coordination et l'impulsion de l'action extérieure française ;
- l'action diplomatique proprement dite.

b) *Une accélération des dépenses consacrées aux actions de solidarité et à certaines actions culturelles*

En revanche, on note une accélération de la progression des dépenses destinées :

- à la protection des français à l'étranger et des réfugiés étrangers (+ 23,07 % au lieu de + 16,13 %), ce qui contribue à expliquer la progression d'ensemble des crédits de l'action consulaire (1) (+ 18,24 % au lieu de 15,7 %).

- à certaines actions culturelles et plus particulièrement :

- la scolarisation des enfants français (+ 16,8 % au lieu de + 10,02 %) ;
- les échanges culturels (+ 10,8 % au lieu de + 8,8 %) et la coordination et l'animation d'ensemble des actions culturelles (+ 17,6 % au lieu de + 13,9 %).

(1) Il faut également tenir compte de l'extension du régime de sécurité sociale métropolitain aux agents du ministère en service à l'étranger.

L'accélération de ces dépenses reflète un ensemble de nouvelles priorités dont il sera rendu compte dans la deuxième partie de ce rapport mais on notera que dans l'immédiat, les parts respectives de ce budget prises par les différentes actions ne sont qu'assez peu modifiées. Les répercussions dans le budget des Affaires étrangères des nouvelles orientations de l'action du ministère paraissent donc devoir être limitées et progressives.

B. LA MODERATION DU RYTHME DE PROGRESSION DES DEPENSES CONSACREES A « L'OUTIL DIPLOMATIQUE » N'EST QUE RELATIVE

Le ralentissement global du rythme de progression des dépenses consacrées à la restauration de l'outil diplomatique correspond en partie à un effort de rigueur budgétaire dont il sera rendu compte dans la deuxième partie de ce rapport.

Mais cela ne signifie pas que la poursuite de cette priorité ancienne soit pour autant abandonnée comme en témoigne l'importance de la progression de divers chapitres concernant tant le personnel des services diplomatiques que leurs dépenses de matériel ou leurs dépenses immobilières.

1° L'évolution des dépenses de personnel

a) L'évolution des effectifs des différents corps et catégories de personnel

Aucune création d'emploi n'est prévue en 1981 mais le ministère n'en pourra pas moins sa politique de revalorisation des contrats (83 contrats modifiés en 1980) et de titularisations, par concours ou examen professionnel, de personnels contractuels et temporaires (321 agents titularisés en 1979).

Par ailleurs, seront poursuivis les transferts d'emplois entre les corps d'extinction (agents supérieurs et chanceliers ou secrétaires d'administration) et les catégories de personnel pour lesquelles les besoins sont les plus sensibles (attachés d'administration centrale, secrétaires administratifs, secrétaires de chancellerie).

On remarquera également, pour apprécier cette mesure, le « déblocage », par un transfert de 834'941 F du chapitre 31-01 au chapitre 31-94 (qui augmente ainsi de 119 %), de 30 emplois d'agents non titulaires, auxiliaires de l'administration centrale, ce qui permet une meilleure description et un meilleur contrôle des emplois budgétaires.

b) L'extension aux agents en service à l'étranger du régime métropolitain de Sécurité sociale

Jusqu'en juillet 1980, la Mutuelle des Affaires étrangères assurait à elle seule, grâce à la cotisation de ses membres et à la subvention du Ministère des Affaires étrangères, l'intégralité des charges de sécurité sociale pour l'ensemble des agents en poste à l'étranger.

Dorénavant les personnels seront assujettis aux règles traditionnelles de prélèvement de cotisation de sécurité sociale tandis que la cotisation Mutuelle sera considérablement réduite, les prestations de cette dernière étant ramenées en un complément de 20 % du tarif courant annuel de la Sécurité Sociale. Le versement par les fonctionnaires détachés ou en activité à l'étranger d'une cotisation de sécurité sociale, entraîne par conséquence le versement par le Ministère des Affaires étrangères d'une part patronale.

Les services de la rue de Rivoli ont estimé l'incidence de cette mesure à 20,429 MF.

Il s'en suit une augmentation spectaculaire (+ 124,71 %) du chapitre 33-90 « Cotisations sociales - Parts de l'Etat ».

Mais il n'est pas du tout certain que cette nouvelle mesure soit finalement favorable aux intéressés.

En effet, depuis le 1er juillet 1980, la sécurité sociale verse des prestations en prenant pour référence les tarifs des actes fixés pour la France alors que les tarifs réels sont, dans de nombreux pays, notablement supérieurs.

La cotisation mutualiste ne permet pas à elle seule d'assurer un complément portant la couverture réelle à un niveau comparable à celui atteint pour les dépenses médicales effectuées en France.

Aussi, une participation de l'Etat a-t-elle été demandée par la mutuelle pour que la couverture à l'étranger soit maintenue à 90 % de la dépense réelle.

2° La forte augmentation de certaines dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses du service diplomatique dont l'augmentation est supérieure à l'accroissement moyen du budget des Affaires étrangères.

4ème partie - Matériel et fonctionnement des Services	1980 (en Millions de F)	1981	1981/80 (en %)
chap. 34-01 : Administration centrale Frais de déplacement	46,5	59,7	+ 28,5
chap. 34-03 : Frais de réceptions exceptionnelles, voyages du Président de la République et du Premier Ministre à l'étranger	13,18	17,28	+ 31,11
chap. 34-04 : Frais de réceptions courantes	12,45	16,35	+ 31,32
chap. 34-05 : Achat de matériel informatique	0,764	1,064	+ 39,23

On ne s'étonnera pas de ce que soient retenus comme prioritaires :

- d'une part l'achat de matériel informatique, étant donné les retards du ministère dans ce domaine ;

- et d'autre part, les frais de déplacement des fonctionnaires de l'administration centrale, en raison de la très forte augmentation du nombre de conférences internationales auxquelles la France est amenée à participer. (Ce nombre a quadruplé depuis 1970)

En revanche, en période d'austérité budgétaire, l'augmentation des frais de réception suscite davantage d'interrogations, étant donné les efforts de rigueur par ailleurs déployés par le ministère (cf. II).

Mais au moins, en ce qui concerne les voyages du Président de la République à l'étranger, l'ajustement réalisé peut-il avoir l'avantage de réduire l'écart, souvent assez important et parfois critiqué (+ 28 MF) entre le crédit évaluatif ouvert en loi de finances initiale et les dépenses finalement engagées.

D'autre part, les frais d'accueil et de réception ne sauraient être abusivement limités sans risquer de compromettre le prestige de la France.

3° L'augmentation exceptionnelle des autorisations de programmes concernant les immeubles diplomatiques et consulaires

Les immeubles diplomatiques et consulaires échapperont exceptionnellement en 1981 à la règle générale de limitation des autorisations de programme nouvelles à 80 % du montant de l'année précédente.

Il est même proposé que la progression des autorisations de programme qui leur seront affectées soit de près de 19 %, l'accroissement atteignant 28,2 % pour les immeubles à l'étranger.

Cette évolution exceptionnelle indique que les locaux diplomatiques et consulaires continuent d'être l'objet d'une remarquable priorité parmi les dépenses de l'Etat.

L'augmentation enregistrée devrait permettre :

- en ce qui concerne l'administration centrale :

- d'engager des études pour la construction d'un immeuble administratif à Nantes et d'un dépôt d'archives dans les Yvelines ;

- à l'étranger :

- l'acquisition et la construction de résidences et chancelleries à Bruxelles, à Varsovie, au Guatemala et à Port Vila ;

- la construction de 10 SAS de sécurité dans diverses ambassades ;

- en ce qui concerne l'action « Presse et information » : l'extension et la modernisation du réseau radio-télétype de presse.

Il résulte de cette première analyse que, malgré une légère diminution du rythme de progression de l'ensemble des dépenses qui lui sont consacrées, la restauration de l'instrument diplomatique ne se trouve pas pour autant brusquement négligée.

Le maintien de la poursuite de cette priorité déjà ancienne s'inscrit dans un ensemble d'efforts de rigueur dans la gestion des autorisations budgétaires et de renouveau dans les méthodes employées par les services et dans les objectifs poursuivis par le ministère.

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1980 (en millions de F)	1981	1981/80 (en %)	1980 (en millions de F)	1981	1981/80 (en %)
Chapitre 57-10 : Immeubles diplomatiques et consulaires Acquisitions, constructions, restaurations et aménagements						
art. 10 - Administration centrale	15,39	15,39	+ 0	18,83	18,83	+ 0
art. 20 - Chiffres et transmissions	14,03	14,03	+ 0	14,41	14,40	+ 0
art. 30 - Services diplomatiques et consulaires	61,9	79,4	+ 28,27	47,9	50,9	+ 6,26
art. 40 - Presse et information	1,85	1,85	+ 0	1,85	1,85	+ 0
art. 50 - Acquisition et construction de logements à l'étranger	(Fonds de concours)			(Fonds de concours)		
TOTAL	93,2	110,7	+ 18,7	83	86	+ 3,6

II. - UN EFFORT DE RIGUEUR ET DE RENOUVEAU QUI CORRESPOND A DE LOUABLES INTENTIONS

La modernisation du ministère, dans ses méthodes de travail et dans ses objectifs, doit se poursuivre en s'accompagnant d'un effort de rigueur, non plus pour justifier une priorité budgétaire dont les affaires étrangères ne semblent plus faire l'objet, mais pour utiliser au mieux des crédits restreints au profit d'objectifs renouvelés.

A. UN EFFORT DE RIGUEUR

L'effort d'austérité fourni par le ministère des Affaires étrangères se présente sous la forme :

- d'économies (1°),
- de redéploiements de crédits (2°),
- et de la modération de la progression de certaines dépenses (3°).

1° Les économies

a) Dans l'exécution du budget de 1980

Le ministère des Affaires étrangères a participé pour un total de 8 MF (arrêté d'annulation de crédits publié au Journal officiel du 27 mars 1980) au programme d'économies de 200 MF décidé par le Gouvernement au début du mois de janvier 1980. Ces économies ont porté en priorité sur les dépenses de fonctionnement courant des services, à l'administration centrale comme à l'étranger, et notamment sur celles relatives au parc automobile.

b) Dans le budget de 1981

La très grande majorité des économies (environ les trois quarts) prévues en 1981 porte sur les interventions du titre IV et un quart seulement sur les moyens de fonctionnement du titre III.

Ces dernières reposent pour une bonne part sur des améliorations de gestion (voir B.), par exemple, il a été estimé qu'un meilleur groupage des envois pouvait permettre d'obtenir des prix moins élevés pour les transports de marchandises du département (- 1 MF sur l'article 30 du chapitre 34-01).

Concernant le matériel automobile et les autres dépenses de matériel, les économies représentent de 1 à 3 % de la dotation.

	Administration centrale	Services diplomatiques
matériel automobile	chap. 34-92 - 3,2 %	- 2,2 %
autres dépenses de matériel	chap. 34-02 - 1,3 %	chap. 34-12 - 2,3 %
dépenses informatiques	chap. 34-06 - 100 000 F	

Ces économies n'impliquent aucune diminution de la qualité du service public, le détail en est fourni dans le tableau ci-dessous.

Chapitres	Montant de l'économie	Critères de choix
34-01-30	1,000 MF	Rationalisation de l'ensemble des transports de marchandises effectués par le Département, notamment par un meilleur groupage.
34-02-10	0,205 MF	Economie estimée possible grâce à une meilleure politique d'achats de matériel.
	0,006 MF	Suppression de publications devenues inutiles (Administration Centrale)
34-06-10	0,100 MF	L'économie est possible grâce à la baisse des prix de certains matériels informatiques.
34-12-10	3,050 MF	Economie estimée possible grâce à une meilleure politique d'achats de matériel.
34-12-20	0,800 MF	-idem-
34-92-10	0,035 MF	Réduction de la cylindrée des véhicules (achats nouveaux).
34-92-20	0,260 MF	-idem-
42-02-20	1,000 MF	Suppression de publications devenues inutiles (Presse et Information).
42-27-40	5,000 MF	Non exécution d'un projet de télévision scolaire.
42-27-40	0,500 MF	Suppression de publications devenues inutiles (Relations Culturelles)
42-27-50	0,094 MF	-idem-
42-28-10	0,410 MF	Diminution des taux d'honoraires pour études.
42-31-11	10,000 MF	Economie jugée possible grâce à une plus grande rigueur à l'égard des budgets de fonctionnement des organisations internationales.
42-31-51	0,600 MF	Diminution naturelle du budget du CERN.
42-32-11	1,900 MF	Suppression de certaines contributions bénévoles devenues sans objet.

A ces économies, s'ajoutent d'autres mesures de rigueur que sont les redéploiements de crédits opérés entre certains chapitres.

2° Les redéploiements de crédit

On note dans le budget de 1981 une concentration en crédits de paiements et autorisations de programmes sur les établissements d'enseignement accueillant les enfants des Français à l'étranger.

La très forte augmentation du chapitre 56-20 (Relations culturelles) article 20 (établissements français) a ainsi pour contrepartie une nette diminution des subventions d'investissement accordées aux établissements étrangers scientifiques et techniques (chapitre 68-80) ou culturels (chapitre 68-81).

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1980 (en millions de F)	1981 (en millions de F)	1981/80 (en %)	1980 (en millions de F)	1981 (en millions de F)	1981/80 (en %)
<u>chap. 56-20</u>						
art. 20 - Etablissements français	19,430	21,436	+ 10,32	10	16	+ 60
<u>chap. 68-80</u>						
art. 10 - Enseignement et formation	7,3	0,750	- 89,7	7,3	8,35	+ 14,38
art. 20 - Aide technique	11,315	0,250	- 97,7	11,3	5,25	- 53,5
<u>chap. 68-81</u>						
art. 10 - Relations culturelles	14,4	3,52	- 75,5	10,4	5,4	- 48

Les économies et redéploiements de crédits qui viennent d'être décrits s'accompagnent de mesures moins draconiennes qui consistent seulement en la modération de certaines dépenses.

3° La modération de certaines dépenses

On appréciera plus particulièrement le rythme raisonnable de croissance de nos contributions internationales ainsi que des dépenses d'aide militaire.

a) L'évolution raisonnable de nos contributions internationales

- Une modération globale

En raison de la croissance vertigineuse, de 1973 à 1977, du budget de certaines organisations internationales (notamment celui de l'ONU et des principales institutions spécialisées des Nations Unies), nos contributions internationales, durant la même période, avaient fortement augmenté, leur pourcentage dans le budget des Affaires étrangères passant de 19,3 % en 1970 à 23,2 % en 1976.

Encore ne s'agissait-il que des contributions versées aux organisations internationales pour leurs dépenses ordinaires, alors que notre participation aux dépenses en capital de ces mêmes organisations se trouvait fournie par le budget des charges communes.

Devant une telle accélération de ces dépenses, votre commission des finances avait demandé lors de l'examen de la loi de finances pour 1979 un réexamen de l'utilité et du niveau de chacune de nos contributions ainsi qu'un effort de la France au sein des instances dirigeantes des différentes organisations pour demander une modération de la croissance de leurs budgets.

Il semble que la commission ait été entendue car voici la troisième année consécutive que l'accroissement de nos contributions demandé en loi de finances initiale est inférieur à celui du budget des Affaires étrangères.

	Accroissement du budget des Affaires étrangères	Accroissement de nos contributions internationales
1979	+ 15,6 %	+ 11,3 %
1980	+ 14,6 %	+ 12,9 %
1981	+ 13,7 %	+ 8,87 %

Certes, les crédits prévus en loi de finances initiale peuvent donner lieu à des dépassements parfois importants en cours d'exercice.

Ainsi, les services votés en 1981 de l'action 06 (contributions internationales) du « bleu » des Affaires étrangères dépassent-ils de 89 MF les crédits votés au titre de la loi de finances pour 1980 (1 Md 205 MF). En 1979, un supplément de crédits de 30,7 MF avait été versé par la France au titre de ses contributions à des organisations internationales :

- 11,5 MF représentant l'ajustement de la participation française au financement de :

- la force d'urgence des Nations Unies au Liban (financement auquel l'U.R.S.S. et les pays socialistes avaient refusé de participer) ;
- la force d'urgence de contrôle en Namibie.

- 14,365 MF résultant des conséquences de la dépréciation de notre monnaie par rapport au franc suisse, sur le niveau de notre contribution au budget du C.E.R.N. (Centre Européen de Recherche Nucléaire).

La bonne tenue du franc constitue donc bien évidemment un facteur favorable à une modération de la charge de nos contributions.

D'autre part, mieux vaut prendre le risque d'un dépassement de crédits en cours d'année, mais marquer, du même coup, notre volonté à l'égard des instances dirigeantes des organisations de voir se ralentir la progression de leurs dépenses.

L'inscription dans le budget des Affaires étrangères d'une dotation en faible progression sur celle de l'année précédente procède donc de la recherche d'un effet psychologique sur les organisations concernées.

En réponse à une question de votre rapporteur portant sur le risque de double-emplois de subventions versées simultanément à des organismes concurrents poursuivant les mêmes objectifs (par exemple en ce qui concerne la lutte contre le cancer), le ministère a déclaré « partager pleinement les préoccupations de la commission en ce qui concerne les dangers « d'éparpillement » des fonds volontaires gérés par l'Organisation des Nations Unies et les Institutions du système des Nations Unies ».

Il a précisé ensuite que sur une centaine de fonds de cette nature existant dans le système, la France ne contribue bénévolement que pour une vingtaine seulement et s'oppose à leur prolifération.

Cet état d'esprit se manifeste dans le programme d'économies prévu en 1981 (voir le tableau p. 15).

En effet, une économie de 10 MF a été jugée possible au chapitre 42-31 - article 11, en demandant aux organisations internationales une plus grande rigueur dans la gestion de leurs budgets de fonctionnement. Une autre économie de 1,9 MF est prévue du fait de la suppression de certaines contributions générales devenues sans objet.

Enfin, une économie de 0,600 MF est attendue d'une « diminution naturelle » du budget du C.E.R.N.

↳ Cette modération depuis trois ans de l'augmentation de nos contributions a abouti à faire baisser de 23,2 % à 22 % le pourcentage de ces dépenses dans le budget des Affaires étrangères.

- Malgré de notables augmentations particulières.

Cependant, cette modération du rythme d'accroissement de l'ensemble de nos contributions s'accompagne d'une progression très vive de certaines d'entre elles.

D - Evolution des contributions internationales

	ORGANISMES situés en France				ORGANISMES situés hors de France				TOTAL EN FRANCF et hors de France		
	Article	1980	1981	1981/1980	Article	1980	1981	1981/1980	1980	1981	1981/1980
		Millions de francs		Pourcentage		Millions de francs		Pourcentage	Millions de francs		Pourcentage
Chapitre 42-31 - Contributions obligatoires											
O.N.U. et institutions spécialisées.....	12	49,7	53,2	+ 7,04	11	360,7	407,7	+ 13,03	410,4	460,9	+ 12,4
Organisations internationales européennes (sauf C.E.E. et organismes scientifiques et techniques).....	22	76,5	88,3	+ 15,4	21	50,3	55,4	+ 10,13	126,8	143,7	+ 14,04
Autres organisations	32	37,6	41,4	+ 10,0	31	70,6	78,0	+ 10,4	108,2	119,4	+ 10,55
Organismes à vocation scientifique :											
Recherche hors enveloppe.....	42	3,2	3,5	+ 9,37	41	0,4	0,4	+ 0	3,6	3,9	+ 0,83
Recherche organisation à vocation scientifique ...	52	2,9	2,9	+ 0	51	397,2	396,6	+ 0	400,1	390,5	+ 0
		-----	-----	-----		-----	-----	-----	-----	-----	-----
Totaux (contributions obligatoires)		170,0	189,3	+ 13,52		879,2	938,1	+ 6,66	1.049,0	1.127,4	+ 7,47
		-----	-----	-----		-----	-----	-----	-----	-----	-----
Chapitre 42-32 - Contributions bénévoles.											
Organismes relevant des Nations Unies	12	0,3	0,3	+ 0	11	143,58	172,6	+ 20,39	143,6	172,9	+ 20
Autres organismes internationaux	22	4,1	4,1	+ 0	21	1,1	1,1	+ 0	5,2	5,2	+ 0
Enveloppe recherche	32	0,347	0,347	+ 0	31	3,8	3,8	+ 0	4,1	4,1	+ 0
		-----	-----	-----		-----	-----	-----	-----	-----	-----
Totaux (contributions bénévoles)		4,7	4,7	+ 0		148,48	177,50	+ 19,9	153,27	182,2	+ 19,11
		-----	-----	-----		-----	-----	-----	-----	-----	-----

TOTAL GENERAL : 1 Md 205 MF 1 Md 312 MF + 8,87 %
(action 06) (1980) (1981)

Le tableau ci-dessus montre en effet que si nos contributions obligatoires n'augmentent que de 7,47 %, en revanche, nos contributions bénévoles aux organismes relevant des Nations Unies s'accroissent de 20 % sous l'effet de la forte majoration de notre participation à deux actions multilatérales particulières.

Il s'agit, d'une part, de notre participation au programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) et d'autre part de notre contribution à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.).

	1980	1981	1981/80
	(en millions de F)		(en %)
<u>Contributions obligatoires</u> (ch. 42-31) A.I.E.A.	18,25	20,25	+ 11
<u>Contributions bénévoles</u> (ch. 42-32) P.N.U.D.	107	137	+ 28

S'agissant du P.N.U.D., l'augmentation de 28 % enregistrée cette année, qui fait suite à une augmentation de 50 % en 1980, résulte de la volonté du Gouvernement de doubler en 3 ans notre contribution à cet organisme.

On rappellera que notre rang parmi les contributeurs de ce programme (10^e) ne correspond pas à notre classement parmi les principales puissances économiques mondiales alors que nous pouvons en attendre des « retours » assez rémunérateurs (achats de matériels, recrutement d'experts...). Il s'agit d'autre part d'un programme particulièrement efficace et bien géré, apprécié des pays en voie de développement.

Concernant l'augmentation de notre contribution à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (+ 2 MF), notre pays veut manifester par elle son soutien à l'effort de non prolifération nucléaire.

Ces deux augmentations particulières n'enlèvent donc rien au caractère appréciable de la modération globale de l'augmentation de nos contributions internationales.

Cet effort s'accompagne, depuis plusieurs années, d'une progression en pourcentage, inférieure également au taux de l'inflation mondiale, des dépenses d'aide et de coopération militaire.

b) La progression modérée de nos dépenses d'aide militaire

Si le rythme de progression de ces dépenses s'accélère quelque peu (voir tableau p. 3), passant entre 1980 et 1981 de + 5,31 % à + 9,76 %, il reste cependant inférieur à la fois à l'inflation mondiale et à l'augmentation de l'ensemble du budget des Affaires étrangères.

Il s'agit donc d'une croissance modérée pour une catégorie de dépenses ne permettant qu'une aide en personnel, et non en matériel, et qui n'a toujours représenté qu'un pourcentage infime de ce budget (de 1,50 à 1,55 %).

L'incidence sur l'évolution du budget des Affaires étrangères de la faiblesse de la progression de ces dépenses est donc sans comparaison avec celle de la modération de la croissance de nos contributions internationales.

Ces ralentissements d'augmentations de dépenses n'en témoignent pas moins, au même titre que les économies et les redéploiements de crédits précédemment décrits, d'un effort de rigueur dans la gestion du budget des Affaires étrangères qui accompagne la tentative de renouveau des méthodes et des objectifs du ministère dont il va être traité maintenant.

B. UN EFFORT DE RENOUVEAU

1° Le renouveau des méthodes de gestion du ministère

a) *Un effort amorcé dans le cadre du plan de cinq ans*

On rappellera qu'un certain nombre de réformes de structures et de gestion a déjà été accompli au sein du ministère en application du plan de cinq ans adopté par le Conseil des Ministres du 13 octobre 1976.

Une partie des réformes de structures ainsi réalisées a d'ailleurs, en fait, précédé la mise en application budgétaire du plan qui n'a commencé qu'en 1978.

Il s'agissait d'une modification du rôle du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ainsi que d'une « géographisation » des services.

Puis, dans le cadre de l'exécution du plan, a été effectué un certain nombre de réformes très importantes :

- *création d'un service constructeur* comportant des ingénieurs, des techniciens et des spécialistes des domaines, grâce auquel a été obtenue une amélioration très sensible des pourcentages d'utilisation des crédits de paiement affectés aux opérations immobilières du ministère ;

- *création d'un fonds de concours* alimenté par des retenues sur les émoluments des agents logés par l'Etat, permettant d'acquérir et de construire des logements de fonction à l'étranger et d'assurer leur gros entretien (ce fonds a été doté en 1980 de 35 MF et a permis de mener une trentaine d'opérations dans autant de pays différents) ;

- *assainissement de la gestion des crédits relatifs aux frais de mutation des personnels* (près de 5 % des dépenses ordinaires du budget des Affaires étrangères) avec la mise en place d'une comptabilité prévisionnelle et la création d'une cellule de contestation systématique des devis de déménagements qui a permis de réaliser d'importantes économies ;

- mise en place en 1979 d'un *mécanisme de compensation automatique, par le budget des charges communes, de l'incidence sur les rémunérations à l'étranger des variations de change et de prix* ;

- *système de l'enveloppe budgétaire* confiée à chaque ambassadeur qui sert de cadre de programmation local pour un ensemble de dépenses étendu récemment à celles concernant les établissements français à l'étranger et les relations scientifiques ;

- *renforcement des pouvoirs de coordination des ambassadeurs* sur l'ensemble des services de l'Etat à l'étranger par le décret n° 79-433 du 1^{er} juin 1979.

- **enfin, et surtout, redéploiement géographique et qualitatif de l'ensemble des moyens du ministère à l'étranger**, ce redéploiement est réalisé :

● en fonction des circonstances politiques locales et de l'évolution des relations internationales (diminution de notre présence en Indochine, et, plus récemment, en Iran) ;

● en fonction des choix du Gouvernement et de nos partenaires avec une priorité :

- aux opérations de coopération « intégrées »,
- à l'enseignement des sciences,
- à l'accueil de boursiers ou de stagiaires étrangers d'un niveau supérieur,
- aux échanges avec les pays producteurs de matières premières.

- en fonction des possibilités de relève de nos coopérants par des personnels formés localement (exemple de l'enseignement primaire et secondaire dans le Maghreb).

Cet effort, qui se présentait comme la contrepartie d'une croissance exceptionnelle du budget des Affaires étrangères, doit se poursuivre dans la période d'austérité où nous nous trouvons, afin de mieux utiliser des crédits restreints pour la réalisation d'objectifs renouvelés.

b) Un effort poursuivi dans le cadre de la relance de nos échanges culturels

Les nouvelles orientations de notre politique de relations culturelles définies par « le rapport Rigaud » se sont concrétisées par un premier ensemble de réformes de structures et de mesures ponctuelles dont les conséquences budgétaires demeurent pour le moment assez limitées comme cela a été montré dans la première partie de ce rapport.

Sur le plan de la méthode – les objectifs du rapport devront être exposés un peu plus loin – les premiers changements réalisés tendent :

- à réorganiser les structures de la Direction Générale des Relations culturelles afin de les rendre plus efficaces ;

- à renforcer la concertation entre tous les ministères concernés par nos échanges culturels.

1) Les réformes de structure

L'excellent principe sur lequel repose la réorganisation des structures de la Direction Générale des Relations culturelles consiste à confier à chaque service de la Direction la responsabilité d'un domaine bien spécifique avec toutes les opérations qui s'y rattachent, quels que soient les moyens utilisés (échanges culturels – enseignement et échanges linguistiques, sciences – techniques et développement).

La restructuration de la direction entraîne une amélioration de la cohérence entre :

- l'organigramme des services ;

- les domaines du budget de programme ;

- la nomenclature du « bleu » qui se trouve profondément modifiée.

**Correspondance entre
Structures de la Direction Générale des Relations
culturelles, budget de programme et
nomenclature budgétaire**

SERVICES	PROGRAMMES D'ACTION	CHAPITRES
Services de l'enseignement et des échanges linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> . Promotion de la langue française . Scolarisation des enfants français 	<p>ch. 42-26 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger - Promotion de la langue française et échanges linguistiques
Service des échanges culturels	Echanges culturels	<p>ch.42-27 :</p> <p>Echanges culturels</p>
Service Sciences, Techniques, Développement	Echanges et aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire	<p>ch. 42-28 :</p> <p>Echanges et aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire</p>

Le tableau ci-dessous résume les changements apportés à la fois aux structures de la Direction, au budget de programme, et à la nomenclature budgétaire du bleu.

	<u>ANCIENNE STRUCTURE</u>	<u>NOUVELLE STRUCTURE</u>
DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Service de coopération culturelle et technique - Service de la diffusion et des échanges culturels - Service des affaires scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'enseignement et des échanges linguistiques Service des échanges culturels Service sciences, techniques, Développement
BUDGET DE PROGRAMME	<p style="text-align: center;"><u>ANCIENS GROUPES DE PROGRAMME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Coordination et animation des actions culturelles</u> - <u>Diffusion et échanges culturels et artistiques</u> <ul style="list-style-type: none"> . activités des instituts et centres culturels . activités des établissements de recherche . échanges de personnels et de matériaux culturels, échanges artistiques et échanges dans le domaine de la recherche . activités des alliances françaises - <u>Coopération en matière d'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> . enseignement primaire et secondaire . enseignement supérieur : enseignement du français et des langues étrangères . coopération universitaire - <u>Echanges scientifiques</u> - <u>Coopération technique</u> - <u>Scolarisation des enfants français</u> 	<p style="text-align: center;"><u>NOUVEAUX GROUPES DE PROGRAMME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Coordination et animation des actions culturelles</u> <li style="margin-left: 40px;"><u>Echanges culturels</u> <li style="margin-left: 40px;"><u>Promotion de la langue française</u> <li style="margin-left: 40px;"><u>Echanges et aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire</u> <li style="margin-left: 40px;"><u>Scolarisation des enfants français</u>
NOMENCLATURE BUDGETAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ch. 42-21 - Action culturelle et artistique ch. 42-21 - Relations scientifiques ch. 42-25 - Aide au développement par l'enseignement, la formation et les concours techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ch. 42-27 - <u>Echanges culturels</u> ch. 42-26 - <u>Enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Promotion de la langue française et échanges linguistiques</u> ch. 42-28 - <u>Echanges et aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire</u>

S'il existe une parfaite correspondance entre les trois nouveaux services de la Direction et les trois nouveaux chapitres du « bleu », en revanche, le budget de programme, lui, distingue cinq groupes de programme différents, du fait qu'il dissocie la scolarisation des enfants français et la promotion de la langue française et met à part la coordination et l'animation des actions culturelles.

Ces réformes de structures, internes à la Direction Générale, s'accompagnent d'un renforcement de la coordination interministérielle de nos relations culturelles.

2) La concertation interministérielle

Pas moins d'une quinzaine de départements ministériels participe à l'action extérieure de la France.

Concernant nos échanges culturels, les principaux ministères intéressés sont ceux de l'éducation, des universités, de la culture et de la communication, et de la coopération.

En application des recommandations du rapport Rigaud, ont été créés :

- d'une part, un *Comité Interministériel pour les Relations culturelles extérieures*, par un décret du 11 juin 1980, dont le rôle sera de proposer des priorités pour l'action du gouvernement dans le domaine des relations culturelles avec les pays étrangers ;

- d'autre part, une *commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger*, par un décret du 18 juin 1980, dont une première séance plénière s'est tenue le 15 octobre.

Il est également proposé :

- que les ministères des Universités et des Affaires étrangères gèrent de façon concertée les établissements de recherche français à l'étranger ;

- que se constituent des groupes de travail sectoriels :

● soit entre plusieurs départements ministériels ;

● soit entre le ministère des Affaires étrangères et divers organismes publics ou parapublics (Institut National de l'Audio-visuel - unifrance-film, etc...);

- soit entre les pouvoirs publics et les professionnels du secteur privé (maisons d'édition...).

3) Les propositions ponctuelles

On notera également que le conseil des ministres du 13 février 1980 a décidé, en application des recommandations du rapport Rigaud, qu'il soit procédé à :

- la constitution d'un fichier informatisé des missions scientifiques qui devrait constituer un précieux instrument de gestion et de valorisation d'un immense potentiel d'information demeuré jusqu'à présent difficilement exploitable ;

- le recours au mécénat d'entreprises du secteur privé pour le soutien de nos échanges artistiques (le Crédit Lyonnais, Rhône Poulenc et la Fondation Renault ont déjà contribué au financement d'une tournée de l'Orchestre de Paris en Amérique latine) ;

- la mise au point d'un plan de redéploiement en cinq ans d'environ 340 postes d'enseignant du Maroc et de la Tunisie vers l'Europe, le Canada et les Etats-Unis.

L'ensemble des nouvelles méthodes de gestion qui viennent d'être décrites doit permettre au ministère des Affaires étrangères d'atteindre plus efficacement ses prochains objectifs prioritaires qui vont être exposés maintenant.

2° Le renouveau des objectifs du ministère

a) *Un effort accru de solidarité*

L'effort accompli en faveur des français de l'étranger et des réfugiés étrangers en France n'est pas en lui-même une nouveauté, mais c'est l'accentuation en 1981 de l'action « assistance et solidarité » du budget des Affaires étrangères qui, elle, paraît exceptionnelle comme en témoigne la progression de certains chapitres.

	1980 (en millions de F)	1981 (en millions de F)	1981/80 (en %)
<u>Aide aux français de l'Étranger</u>			
ch. 46-92 - Action sociale	36,5	53,6	+ 46,84
art. 10 Français nécessaires à l'étranger	31,5	42	+ 33,33
art. 51 Fonds de secours pour les français de l'étranger	1	2	+100
<u>Assistance aux réfugiés et aux pays étrangers</u>			
art. 60 Assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamités	0,1	5,6 ⁽¹⁾	x 5,6
ch. 36-91 - Office français de protection des réfugiés et apatrides	7,9	11,13	+ 40,88
ch. 42-33 - Assistance aux réfugiés étrangers	10,7	14,15	+ 32,24
dont art. 10 service social d'aide aux émigrants	6,6	10,03	+ 51,96
(1) dont 5 MF pour l'aide économique à la reconstruction du Zimbabwe			

Ainsi pourront être tenus les engagements pris par le Président de la République et le Premier Ministre en 1977, tendant à garantir progressivement aux Français de l'étranger, âgés et démunis, un minimum de ressources comparable, en pouvoir d'achat local, à celui que leur procurerait en France l'intervention du Fonds national de solidarité.

Actuellement, le minimum garanti est en moyenne de 800 F, variant de 400 F (Madagascar) à 1 000 F (Afrique du Nord).

S'il est poursuivi, l'effort budgétaire amorcé il y a trois ans, devrait permettre d'atteindre en 1982 l'objectif fixé en 1977.

En plus de l'aide aux personnes âgées dépourvues de ressources suffisantes, est accompli un effort en faveur des **handicapés** pour lequel est demandée l'inscription dans le budget de 1981 d'un crédit de 3,5 MF.

Beaucoup reste cependant à faire pour apporter à cette catégorie de Français de l'étranger une aide comparable à celle dont ils bénéficieraient en métropole (une quinzaine de millions de francs serait nécessaire).

Les autres aspects de la protection sociale des Français résidant à l'étranger (assurance vieillesse, sécurité sociale, protection contre le risque de chômage) n'ont pas d'incidence sur le budget des Affaires étrangères et il n'en sera donc pas traité dans ce rapport.

On notera, d'autre part, le doublement du fonds permettant de venir en aide aux Français de passage en difficulté à l'étranger.

S'agissant, non plus des Français mais des étrangers, votre rapporteur se félicite particulièrement du quintuplement des crédits évaluatifs destinés à l'assistance d'urgence aux pays victimes de calamités, car il doit en résulter une nette amélioration de l'efficacité des premiers secours envoyés par la France en cas de catastrophe à l'étranger.

Au total, bien que l'accentuation de l'effort de solidarité de la France vis à vis de ses propres ressortissants et des pays et réfugiés étrangers constitue, par son intensité, un des faits marquants de ce budget, il s'agit cependant beaucoup moins d'un renouveau des objectifs du ministère qu'en ce qui concerne les orientations données à partir de cette année au développement de nos relations culturelles.

b) Une nouvelle politique d'échanges culturels

Impliquant des changements de structures et de méthodes qui ont été décrits et inspirée par une conception « mondialiste » et multipolaire de la culture, la nouvelle politique des relations culturelles extérieures préconisée par le « rapport Rigaud » se préoccupe notamment :

- d'ouvrir la France aux cultures étrangères ;
- d'offrir la réciprocité linguistique aux pays dans lesquels nous enseignons le français ;
- enfin, de promouvoir l'utilisation de moyens de communication de masse.

Les orientations présentées par le ministre des Affaires étrangères, à partir des conclusions du rapport, ont été approuvées au cours d'un conseil restreint tenu le 4 décembre 1979 avant de faire l'objet d'une série de mesures adoptées en conseil des ministres le 13 février 1980.

La vingtaine de mesures concrètes prévues pour 1981 n'ont pas toutes d'implications budgétaires.

Elles peuvent être regroupées sous quatre rubriques :

1) la première concernant la *réorganisation des services*, le renforcement de la concertation interministérielle, la mise en commun des potentiels du secteur public et du secteur privé ;

2) la deuxième relative à :

- l'amélioration de *l'information sur la culture des pays étrangers* et leur politique extérieure dans ce domaine ;

- la mise en place de procédures d'échanges ;

- la prise en compte de la notion de réciprocité linguistique ;

3) la troisième concernant la *modernisation de notre action* et notamment le recours plus fréquent aux moyens de communication de masse ;

4) la quatrième, enfin, portant sur *l'aménagement du dispositif des établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger*.

a. *La réorganisation de la Direction Générale des Relations Culturelles* a déjà été décrite par ce rapport (voir p. 24 à 27), on précisera cependant que les nouvelles structures mises en place présentent l'avantage, d'après le ministère, d'être à la fois plus ouvertes sur l'extérieur et plus fonctionnelles et de faire apparaître plus nettement - à travers la création d'un service des échanges culturels - la fonction de promotion des « biens culturels » (livre, cinéma, télévision, presse), tout en introduisant plus de cohérence dans l'approche des problèmes d'échange et de dialogue des civilisations.

Les mesures déjà exécutées de renforcement de la concentration inter-ministérielle ont également été présentées (voir p. 27). On ajoutera cependant, s'agissant de la mise en commun des potentiels des secteurs public et privé, qu'un groupe de concertation entre la Direction Générale et l'Alliance française a été mis en place afin d'étudier les conditions d'une utilisation optimum des réseaux d'établissements culturels existants.

b. Concernant *l'ouverture de la France aux cultures étrangères*, il est prévu :

- de procéder à une enquête sur l'action culturelle des principaux pays développés ;

- de créer en France des centres d'études des civilisations étrangères (exemple : l'Institut du Monde arabe) ;

- d'envoyer aux Etats-Unis une dizaine d'artistes français à qui sera attribuée une bourse mensuelle de 6 000 F, et d'offrir des bourses d'un montant de 3 500 F par mois à des étudiants américains désireux de fréquenter nos grandes écoles ;

- de renforcer certaines missions universitaires en Allemagne fédérale et en Egypte afin de renforcer nos échanges avec ces deux pays (renforcement de la mission historique française auprès du Max Plank Institut de Göttingen et création d'une mission universitaire en sciences sociales au Caire) ;

- d'organiser des semaines de télévisions étrangères à Paris (grâce à la création d'une téléthèque au Palais de Chaillot) ;

- enfin, de faciliter le séjour de professeurs français, pendant trois mois à un an, dans des universités étrangères (délégations sans suppression du traitement en France même en cas de rémunération offerte par les pays étrangers).

c. Concernant la *modernisation de notre action culturelle*, il a déjà été traité de l'appel au mécénat d'entreprises privées pour le développement de nos échanges artistiques ainsi que de la constitution d'un fichier informatisé des missions scientifiques.

On notera en outre :

- une relance de la diffusion du livre français à l'étranger par :

- le soutien à des librairies française (à New Delhi et à New York) ;
- l'organisation d'expositions de livres français en Chine ;
- la promotion de nos exportations de livres par la mise en place de groupes de travail géographiques associant pouvoirs publics et éditeurs (un groupe pour l'Amérique latine a été créé) ;
- la mise en place d'une politique d'aide à la traduction de livres français à laquelle seront affectés cinq volontaires du service national envoyés à partir d'octobre 1980 à Mexico, Rio de Janeiro, Buenos-Aires, Tokyo et Beyrouth où ils prendront contact avec les éditeurs locaux.

On remarquera également l'élaboration en commun d'un rapport par le Ministère des Affaires étrangères et le Secrétariat d'Etat chargé de la Recherche afin d'améliorer l'efficacité du travail de nos conseillers scientifiques à l'étranger.

On insistera enfin sur les interventions (dont l'ampleur apparaît décevante) dans le secteur des moyens de communication de masse.

L'accent est mis sur la coproduction ou la réalisation en commun avec des partenaires étrangers de magazines télévisés.

Ainsi, en Amérique latine, plusieurs pays se sont portés acquéreurs d'un magazine culturel coproduit par Interaudiovisuel et la télévision colombienne.

Un magazine destiné à illustrer les interactions culturelles entre le monde arabe et la France est également en cours de réalisation avec le concours des télévisions de l'Egypte, du Koweït et de l'Algérie.

Une diversification de cette coopération avec les organismes étrangers de radiodiffusion est actuellement recherchée en direction des Etats-Unis, du Mexique et des pays du Golfe Persique.

S'agissant de la diffusion de programmes en français, on signalera le succès d'une émission quotidienne d'une heure diffusée par la télévision jordanienne et écoutée non seulement en Jordanie, mais également en Israël, dans le sud du Liban et le sud de la Syrie, mais on regrettera en revanche qu'il ait été décidé de restreindre le nombre de pays partenaires, sous prétexte de réaliser des opérations plus significatives.

d. Concernant la dernière série de mesures décidées par le conseil des ministres du 13 février 1980 et classées sous la rubrique « *Enseignement et établissements culturels* », les deux principales décisions ont déjà été commentées.

Il s'agit de la création d'une Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger et de la mise au point d'un plan de redéploiement de nos postes d'enseignants à partir du Maghreb.

On ajoutera cependant que la Direction a pour ambition de procéder à un aménagement du réseau des établissements culturels français à l'étranger afin de mieux intégrer l'action culturelle et l'action scientifique et technique.

Cet objectif, du reste, devrait être facilité par la prise en charge simultanée par le nouveau service sciences-technique-développement à la fois des instituts et centres culturels et des centres de documentation universitaire, scientifique et technique.

Ce regroupement sous une même tutelle des deux types d'établissements devrait permettre d'organiser de manière plus rationnelle le dispositif de nos implantations culturelles permanentes à l'étranger.

Un plan de redéploiement a d'ailleurs été mis en oeuvre qui prévoit :

- l'ouverture de nouveaux centres en Norvège, en R.D.A. et en Thaïlande ;

- un réaménagement des implantations en Grande Bretagne ;

- enfin une spécialisation accentuée de certains centres, notamment en Allemagne fédérale, en Italie et en Espagne, en ce qui concerne la promotion des « industries culturelles » (cinéma, disques, etc...).

Il est également envisagé, en liaison avec le ministère de la Culture et de la Communication, d'envoyer à l'étranger des spécialistes confirmés de l'animation culturelle.

La plupart des importantes mesures qui viennent d'être décrites n'impliquent pas d'inscriptions nouvelles de crédits dans le budget de 1981, elles ne contredisent donc pas, pour le moment, l'effort de rigueur du ministère des Affaires étrangères et démontrent la nécessité de l'effort de modernisation de ses méthodes d'action qui a été présenté.

Cependant, si le double effort de rigueur et de renouveau du ministère n'est pas contestable dans son principe, il n'en présente pas moins des conséquences regrettables, en raison tant de certains dangers des nouvelles orientations de la politique culturelle du ministère que des lacunes de certaines réformes réalisées ou de l'insuffisante attention portée à certains problèmes.

III. - DES CONSEQUENCES REGRETTABLES

A. LES DANGERS DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE NOTRE POLITIQUE D'ÉCHANGES CULTURELS.

Quelles que soient l'intelligence et la générosité des conceptions ayant inspiré les auteurs du rapport sur les relations culturelles extérieures remis en septembre 1979 au ministre des affaires étrangères, certaines des nouvelles orientations qu'ils y ont préconisées n'apparaissent pas sans danger.

1° Le danger d'une croissance exagérée des dépenses budgétaires consacrées à nos relations culturelles extérieures.

On ne s'étonnera pas de ce que votre commission des finances se montre d'abord préoccupée par les implications budgétaires de la relance de nos relations culturelles extérieures telle qu'elle est envisagée dans le rapport Rigaud.

Certes, comme il a été montré, les vingt mesures concrètes décidées en 1981, en application des recommandations dudit rapport n'entraînent pas dans l'immédiat de dépenses supplémentaires importantes.

Cependant on voit mal, à l'avenir, comment la croissance du budget de la Direction Générale pourrait être modérée, comme le souhaitent les inspirateurs de la nouvelle politique, alors qu'ils estiment en même temps :

- qu'aucune des formes de notre présence actuelle n'est inutile,
- que ni le redéploiement des moyens, ni la redistribution des crédits ne constituent des remèdes miracles,
- qu'il convient que nos Centres Culturels s'ouvrent à des manifestations étrangères et participent à la promotion du patrimoine culturel européen,
- que certains centres doivent être développés pour les besoins intrinsèques de l'activité culturelle, indépendamment des préoccupations de rentabilité,
- enfin, que la raison d'être de notre action culturelle est non seulement de développer le Français à l'étranger mais de promouvoir les langues étrangères en France.

Une telle générosité d'intentions ne risque-t-elle pas de conduire à de fâcheux débordements financiers ?

Sans faire preuve d'étroitesse d'esprit, mais parce que les deniers publics, surtout en période de crise économique, doivent être dépensés avec parcimonie, il apparaît souhaitable à votre rapporteur de s'assurer :

- que l'ouverture aux autres cultures n'entraîne pas de la part de la France de dépenses sans contrepartie offerte par les autres pays,

- que la « réciprocité linguistique » ne suscite pas des besoins artificiels chez nos partenaires mais correspond toujours à une demande expresse de leur part,

- enfin, que la promotion de la langue française est toujours considérée comme prioritaire.

2° Le danger d'une dispersion des objectifs et des actions de la Direction Générale :

a) la promotion de la langue française doit demeurer au premier rang des priorités.

Si, comme le souhaite votre rapporteur, la croissance des dépenses budgétaires résultant de notre nouvelle politique de relations culturelles demeure raisonnable, il faudra bien qu'à la diversification de ses objectifs corresponde une hiérarchisation de ses priorités.

Or, votre rapporteur estime qu'au premier rang d'entre elles doit continuer de figurer la défense de la langue française, non par nostalgie d'un passé révolu, ni par une quelconque volonté d'hégémonie culturelle de la France, mais parce qu'il s'agit d'un patrimoine dont nous ne sommes que des dépositaires parmi d'autres et non pas les propriétaires exclusifs.

D'autre part, parmi tous les moyens d'expression de la pensée française (musique, peinture, sciences, etc...) notre langue constitue le révélateur le plus direct et le plus authentique de notre identité culturelle. Enfin, elle possède objectivement des qualités intrinsèques qui font que nous ne saurions souffrir d'aucune gêne à la voir encore utilisée comme langue internationale.

b) des signes d'un affaiblissement de cette action prioritaire peuvent être décelés.

Votre rapporteur craint qu'un certain souci de « décripation » dans la défense des positions du Français comme langue internationale ne provoque une démobilisation dans ce qui doit demeurer un effort – si non une lutte – ferme et résolu.

S'il se félicite d'une modernisation des méthodes de promotion de notre langue et comprend que le multilinguisme constitue dans certains cas la meilleure chance de survie du Français, il s'inquiète malgré tout de déceler les risques suivants d'un certain relâchement de notre effort dans ce domaine :

– Tout d'abord, mais sans doute cela correspond-il à une demande de nos partenaires, l'enseignement des sciences et techniques acquiert dans notre effort de coopération un certain avantage sur l'enseignement du Français comme le démontrent les deux tableaux ci-dessous :

Enseignants (en pourcentage)	1976	1977	1978	1979
Français	42	39	37	38
Sciences et techniques	46	48	45	49
autres disciplines	12	13	18	13

Bourses d'étude (en pourcentage)	1976	1977	1978	1979
Français	33	12	18	15
Sciences et techniques	49	67	57	68

– ensuite, nos émissions radiophoniques et langue française demeurent insuffisantes (voir C.) de même que la diffusion à l'étranger de programmes de télévision en français (voir p. 34).

– d'autre part, parmi les échanges artistiques financés par l'ancien chapitre 42-21 (article 30), une certaine priorité est donnée à la musique par rapport au théâtre, sans qu'il soit fait état, dans les réponses du ministère à votre rapporteur, d'autres explications que celles liées à l'avantage du « caractère universel du langage musical », et aux difficultés actuelles de la création théâtrale « qui rendent difficile la sélection des spectacles ».

– enfin, la nouvelle nomenclature budgétaire, crée un amalgame au sein d'un même chapitre entre dépenses consacrées à la promotion de la langue française et dépenses relatives aux échanges internationaux (de son côté, le budget de programme du ministère inclut la « diversification des échanges linguistiques » dans le programme de promotion de la langue française).

c) *Un renouveau appréciable des méthodes de promotion de notre langue a néanmoins été enregistré.*

Toutefois, le mérite d'une certaine imagination dans l'élaboration de nouvelles méthodes de promotion de la langue française ne saurait être dénié à la Direction Générale sans manquer d'objectivité.

Ce renouveau des méthodes, impliquant une diversification des supports et des destinataires de nos actions de promotion a porté sur :

- le développement de l'enseignement préscolaire du français dans certains pays,

- la promotion d'un français vivant, fonctionnel et scientifique,

- l'apprentissage rapide de la langue française par les boursiers étrangers qui étudient en France dans d'autres disciplines (au cours d'une période dite « période raccord »),

- l'enseignement du français à des fonctionnaires des Nations Unies,

- le recours à des associations « relais » (comme l'Association des Universités partiellement ou entièrement de la langue française),

- l'utilisation des moyens audiovisuels voire même de satellites de télécommunications (transmission à la Tunisie de programmes de télévision français),

- enfin, l'action pédagogique pour la formation de cadres tant étrangers que français.

Votre rapporteur souhaite que cet effort passé ne soit pas atténué dans le cadre de la relance de nos échanges culturels.

Il estime indispensable dans un contexte d'austérité budgétaire, que la diversification des objectifs de notre action culturelle s'accompagne d'une hiérarchisation de ces mêmes objectifs au premier rang desquels doit figurer la promotion de la langue française. Il juge par ailleurs que si le ministère des affaires étrangères peut initier à l'étranger des actions impliquant une ouverture aux autres cultures ou le développement d'échanges linguistiques, la poursuite en France de ces actions doit incomber aux ministères de l'éducation, des universités et de la culture, et être financée par leurs budgets respectifs.

Un même souci d'ordre de cohérence et de clarté doit conduire à perfectionner encore la nomenclature du budget des affaires étrangères qui, malgré la réforme réalisée, demeure trop imprécise sur certains points.

B. LES IMPERFECTIONS DE LA REFORME DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE

Le principal reproche qui puisse être adressé à la nomenclature budgétaire actuelle, telle qu'elle résulte de la refonte des trois anciens chapitres 42-21, 42-22 et 42-25, est de ne pas individualiser les dépenses correspondant à deux des principales actions culturelles du ministère des affaires étrangères qui ont trait à :

- l'utilisation des moyens audiovisuels, d'une part,
- la coopération technique d'autre part.

1° L'absence d'individualisation des dépenses concernant l'audiovisuel.

Il est permis de s'étonner de ce que la nouvelle politique de l'audiovisuel menée par le ministère des affaires étrangères depuis 1978 et pour laquelle ont été dépensés 70,8 MF en 1980, comme le précise le tableau ci-dessous, ne soit financée que sur un paragraphe de l'article 40 du chapitre 42-21 :

Chapitre 42-21 - Article 40 § 20 - Moyens audiovisuels

RUBRIQUES	DOTATIONS 1979 (budget voté)	DOTATIONS 1980 (budget voté)	observations
°/ <u>RADIO-TELEVISION</u>			
- Radio	6.407.059 F	6.517.475 F	(1) dont 30.319.102 F pour la "radio télévision" et 34.540.000 F pour les "Moyens audiovisuels"
- Télévision	11.283.051 F	11.500.000 F	
- Téléthèques	6.377.432 F	6.456.144 F	
- Subventions	6.251.560 F	8.400.000 F	
°/ <u>MOYENS AUDIOVISUELS</u>			
- Cinéma	13.330.000 F	13.810.000 F	(2) dont 32.873.619 F pour la "radio télévision" et 37.985.483 F pour les "Moyens audiovisuels"
- Magazines filmés	9.660.000 F	10.588.000 F	
- Enseignement du français	3.200.000 F	3.596.000 F	
- Disques	600.000 F	600.000 F	
- Budgets de diffusion culturelle des postes	2.000.000 F	2.500.000 F	
- Matériel audiovisuel	2.250.000 F	2.800.000 F	
- Conditionnement	1.900.000 F	1.845.483 F	
- Frais de missions	50.000 F	70.000 F	
- Transport	1.550.000 F	2.176.000 F	
TOTAL POUR LE CHAPITRE 42-21..... (article 40 § 20)	64.859.102 F ⁽¹⁾	70.859.102 F ⁽²⁾	

Il apparaît indispensable, afin de pouvoir suivre budgétairement, l'évolution de cette politique, de lui consacrer un chapitre spécifique du budget des affaires étrangères.

2° L'absence d'individualisation des dépenses relatives à notre coopération technique.

De même, il apparaît comme pour le moins regrettable que la nouvelle nomenclature ne permette pas d'identifier les dépenses correspondant au financement de notre coopération technique, d'autant qu'il s'agit d'une action d'une très grande importance qui nécessite un effort de redressement.

3° L'appréciation du coût budgétaire des nouvelles orientations de notre politique des relations culturelles extérieures.

Il importe également que la nomenclature du budget des affaires étrangères permette une évaluation précise du coût des mesures résultant de la prise en compte des nouveaux objectifs de réciprocité linguistique et d'ouverture aux autres cultures (1), impartis à la Direction Générale des relations culturelles.

A cet effet, il convient que ne soit effectué aucun amalgame entre les dépenses consacrées à la promotion de la langue française et celles correspondant au développement de l'apprentissage des langues étrangères en France.

(1) Lors de l'examen par votre Commission des Finances du budget des Affaires Etrangères, son président, M. EDOUARD BONNEFOUS, s'est notamment interrogé sur le coût de la création d'un institut du monde arabe dans notre capitale et la justification de cette réalisation.

C. LES INSUFFISANCES DE CERTAINES ACTIONS

1° La faiblesse de notre coopération technique

Les crédits affectés par le budget des Affaires Etrangères aux programmes de la coopération technique sont passés globalement de 312,1 à 353,4 MF de 1979 à 1980, soit une augmentation de 13,2 %, une progression du même ordre est prévue en 1981.

Le tableau ci-dessous fait état de la répartition des crédits par région et par nature de dépenses.

En milliers de francs

	1979		1980	
	Interventions ordinaires	Investissements	Interventions ordinaires	Investissements
EUROPE MERIDION	9 550	-	9 344	2 500
ASIE-OCEANIE	24 068	1 212	25 149	882
AFRIQUE DU NORD	126 925	-	158 792	-
MOYEN ORIENT	42 484	2 460	49 800	900
AFRIQUE (S.S.)	23 951	5 628	27 714	4 528
AMERIQUE	53 746	2 000	61 256	2 490
NON VENTILABLE	20 119	-	10 062	-
TOTAL	300 843	11 300	342 117	11 300

Si la croissance des crédits apparait donc comme à peu près constante et permet le maintien des dotations en francs constants, en revanche les effectifs diminuent comme le montre le tableau suivant :

	1979			1980		
	Coopérants Civils	Experts de Sociétés	VSNA	Coopérants Civils	Experts de Sociétés	VSNA
AFRIQUE (SUD DU SAHARA)	25	22	21	29	6	34
AMERIQUE	98	13	95	52	-	101
ASIE OCEANIE	4	1	7	2	6	11
EUROPE	3	4	3	3	2	7
MOYEN-ORIENT	45	4	29	48	2	38
SOUS-TOTAL	175	44	155	134	16	191
AFRIQUE DU NORD	985	82	148	884	86	1 306
TOTAL	1 160	126	1 573	1 018	113	1 497

Le nombre des personnels servant en coopération technique est en effet passé, entre 1979 et 1980, de 2859 à 2628, et leur redéploiement géographique demeure insuffisant.

Cette situation, qui s'explique par la difficulté de trouver des candidats motivés dans les spécialités techniques recherchées par nos partenaires (1) est extrêmement préoccupante.

En effet, le développement de nos exportations dépend, plus encore que de la diffusion de notre langue ou même du rayonnement de notre science, de la solidité du réseau mondial de nos experts techniciens en mission de longue durée. Un redressement significatif dans ce domaine doit certainement être entrepris.

2° L'insuffisance de nos émissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

Le problème des émissions pré-enregistrées de radio et de télévision, dont s'occupe la Direction Générale des Relations Culturelles, a déjà été examiné dans ce rapport.

Les émissions radiophoniques en direct dépendent d'une autre direction du ministère des affaires étrangères : la Direction du Service Information et Presse.

Cette dernière est en relation :

- d'une part avec la Société Nationale Radio France à qui elle a versé en 1980 une subvention de 13,7 MF,

- d'autre part avec la Société Monégasque d'Exploitation et d'Etudes de radiodiffusion, qui, disposant de recettes publicitaires, n'a reçu qu'une subvention de 6 MF.

Un crédit supplémentaire de 5,3 MF a été inscrit au budget 1981 de la Direction des Services d'Information et de Presse pour permettre à Radio France Internationale d'allonger en 1981 la durée des programmes à destination de l'étranger notamment de la chaîne Ouest et de la chaîne Sud.

(1) Informatique, médecine, analyse financière, etc...

Cette mesure semble cependant très insuffisante pour permettre à la France de combler son retard par rapport à des pays européens voisins comme la Grande Bretagne et l'Allemagne Fédérale.

En effet, Radio France et la SOMERA n'émettent au total que 57 h 30 mn de programmes quotidiens en 5 langues, alors que la durée quotidienne des programmes de la B.B.C. est de 110 h 30 mn en 36 langues et que celle des programmes des deux principales chaînes allemandes est de 110 h en 40 langues.

D. DES ANOMALIES DANS L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX A L'ÉTRANGER.

Malgré la création, au sein du ministère, d'un service constructeur dont l'action dynamique et efficace a permis d'améliorer considérablement la consommation des crédits de paiement affectés à l'exécution des programmes immobiliers à l'étranger, diverses circonstances locales peuvent entraîner des délais anormaux d'achèvement des travaux dont il ne saurait être fait grief aux services des affaires étrangères.

Votre rapporteur souhaite seulement qu'il soit fait appel le plus largement possible, pour l'exécution des travaux à l'étranger, à des entreprises françaises, placées entre elles dans des conditions normales de concurrence (le gré à gré semble un peu trop souvent utilisé).

Il s'étonne du coût élevé de certaines réalisations comme la construction de chancelleries à Abidjan et à Lagos.

Il signale enfin le coût très élevé de la construction de la nouvelle ambassade de France à Moscou (108 MF d'autorisations de programme affectées de 1973 à 1979), en raison des exigences des soviétiques basées sur le prix de la nouvelle ambassade d'URSS à Paris, l'importance de ce coût ne semble pas justifiée par la qualité des prestations fournies par les entreprises locales car d'importantes malfaçons ont été décelées dans les travaux de gros oeuvre qui ont été achevés, entraînant le non-paiement par la France de la retenue de garantie dont elle était redevable vis à vis des autorités soviétiques.

E. LA FORFAITISATION DE LA PARTICIPATION DU MINISTRE AUX FRAIS DE DEMENAGEMENT DE SES AGENTS SE FAIT TOUJOURS ATTENDRE.

Voilà cinq ans qu'est toujours à l'étude le remplacement au système actuel de remboursement aux agents du ministère de leurs frais de déménagement par un mécanisme forfaitaire plus simple et surtout moins coûteux.

Le ministère reste très attaché au remplacement du système actuel du remboursement des frais réels de déménagement exposés par les agents par un mécanisme, plus simple et moins coûteux à gérer consistant à attribuer aux agents une somme forfaitaire. Le versement de celle-ci désengagerait l'Administration de l'ensemble des opérations de déménagement, souvent longues et complexes, et offrirait aux agents la liberté de choisir entre plusieurs solutions (déménagement effectif ou achat de meubles sur place, mise en garde meubles, etc...).

La mise en oeuvre de cette idée suppose la détermination de critères objectifs et adaptés permettant de fixer à un niveau convenable la somme à attribuer en fonction du parcours prévu, des droits des agents et de l'évolution du coût de la vie.

Des études ont été entreprises en 1977, puis en 1978, pour calculer par zone géographique des forfaits théoriques, fondées sur des échantillons tirés dans les dossiers existants et semblables à ceux en vigueur dans la réglementation métropolitaine. Cette tentative a échoué faute de disposer, en raison de la très grande dispersion géographique des itinéraires de mutations, de séries statistiques homogènes. De nouvelles études sont en cours pour reprendre cette affaire sur d'autres bases.

CONCLUSION

Les premières mesures de relance de nos relations culturelles extérieures que comporte ce budget en constituent sans aucun doute l'événement le plus marquant.

En effet, en votant cette année le budget des Affaires étrangères, le Parlement accomplit un acte d'une importance particulière, puisqu'il est amené à avaliser pour la première fois des orientations qui vont décider dans les années à venir de l'évolution de la moitié environ des dépenses du ministère.

En soulignant les dangers que peuvent comporter ces nouvelles orientations, votre rapporteur n'a voulu en aucune façon faire preuve d'une hostilité de principe à leur égard, mais seulement marquer la vigilance de la Commission des finances en ce qui concerne leurs implications budgétaires et obtenir des assurances du gouvernement au sujet de leurs priorités.

Il semble très important que la nomenclature budgétaire permette de suivre financièrement avec le maximum de précision les principaux efforts que nécessite la relance de nos actions culturelles.

S'il est un aspect, en tout cas, de la nouvelle politique qui paraît ne pas devoir être critiqué, c'est celui qui tend à une modernisation de nos méthodes et de nos moyens de diffusion culturelle à l'étranger.

Cet effort s'inscrit du reste dans une perspective de rajeunissement du ministère dont le président de la République a souligné à juste titre l'importance, lors de sa visite au quai d'Orsay en avril 1979. Compte tenu de l'effort de rigueur et de modernisation accompli par le ministère, et parce qu'au total, les mesures positives l'emportent sur les insuffisances signalées par votre rapporteur, **votre Commission des finances vous propose d'adopter ce budget.**

EXAMEN EN COMMISSION

Lors de l'examen par la commission du budget des Affaires étrangères, M. Gustave Héon a tout d'abord noté qu'en franchissant cette année le cap des cinq milliards avec un total (hors enveloppe recherche) en crédits de paiement de 5 536,5 MF, ce budget qui progresse de 14,3 % par rapport à 1980, continue d'être l'objet d'une priorité parmi les dépenses de l'Etat.

Il a néanmoins fait remarquer que le rythme global de la croissance des dépenses de ce budget se ralentit quelque peu par rapport aux années précédentes tandis qu'en son sein peut être constaté un léger infléchissement dans la poursuite de l'ancienne priorité donnée à la restauration de « l'instrument diplomatique » au profit du lancement des nouvelles actions. Il a relevé en effet qu'alors que le rythme de croissance des dépenses consacrées à l'action diplomatique se ralentit très nettement (+ 13,9 % au lieu de + 17 %), celui des dépenses destinées à certaines actions culturelles s'accélère au contraire, avec, notamment, pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, un taux d'accroissement de 16,8 % au lieu de 10,02 % ; et pour les échanges culturels, de 10,8 % au lieu de 8,8 %.

Il a constaté que de leur côté, les moyens consacrés à l'animation et à la coordination des actions culturelles progressent de 17,6 % au lieu de 13,9 %.

Il a noté d'autre part que les dépenses de solidarité destinées aussi bien à la protection des Français à l'étranger qu'à celle des réfugiés étrangers en France augmentent en 1981 de 23,07 % contre 16,13 %.

Il a estimé que ce budget témoigne d'un double effort, d'une part de rigueur, puisque des économies et des redéploiements de crédits peuvent être constatés, et, d'autre part, de renouveau dans les méthodes de gestion et les objectifs du ministère, avec la définition d'une nouvelle politique des relations culturelles qui s'accompagne de modifications dans les structures des services et la nomenclature budgétaire.

Mais il a exprimé ses craintes que cet effort, louable dans ses intentions, n'ait cependant des conséquences regrettables comme celles par exemple d'une dispersion des objectifs de notre politique culturelle ou d'une démobilisation dans la défense du français comme langue internationale.

Il a regretté ensuite que la nouvelle nomenclature ne permette d'individualiser ni les dépenses relatives à l'audio-visuel ni celles concernant notre coopération technique dont la faiblesse est par ailleurs inquiétante.

Il a enfin déploré l'insuffisance de notre présence sur les ondes à l'étranger, notamment en comparaison de celles de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

Il a conclu à l'adoption de ce budget.

Puis, en réponse à une question de M. Maurice Blin, rapporteur général, il a expliqué que l'insuffisance des effectifs de nos coopérants techniques en mission de longue durée à l'étranger était due au faible nombre de candidatures enregistrées.

M. Edouard Bonnefous, président, a interrogé le rapporteur spécial sur l'implantation à Paris d'un Institut du monde arabe.

La commission a alors adopté le rapport de M. Gustave Héon.

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AU TITRE IV

L'Assemblée Nationale a adopté un amendement de sa commission des Affaires Etrangères réduisant de 2,5 MF les crédits du titre IV, car elle estime prématuré d'augmenter le *volume* des émissions françaises à l'étranger, comme cela avait été prévu grâce à une mesure nouvelle de 5,3 MF au chapitre 42-03, avant d'aller améliorer *l'écoute*.

Elle suggère donc que l'économie ainsi réalisée sur le chapitre 42-03 serve au financement d'un nouvel émetteur à Kourou, qui permettrait d'améliorer sensiblement l'écoute de nos émissions en direction de l'Amérique

AU TITRE VI

Puis elle a adopté un amendement du Gouvernement tendant à majorer de 2,5 MF en autorisations de programme et en crédits de paiement, les subventions d'investissement versées à l'étranger aux établissements culturels ou d'enseignement qui n'appartiennent pas à l'Etat.

Votre rapporteur approuve ces deux modifications.

ANNEXE N° 1. - PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'utilisation des techniques audiovisuelles :

Depuis plusieurs années, un effort vigoureux est entrepris pour intensifier l'enseignement de notre langue par la radio et par la télévision.

- Les enseignants de Français sont sensibilisés à l'utilisation des techniques audiovisuelles et, dans certains cas, détachés auprès des ministères de l'Education ou même auprès d'organismes de télévision afin de participer à l'élaboration de programmes éducatifs.

- La Direction générale des relations culturelles élabore des programmes d'enseignement du Français langue étrangère. Après s'être attachés dans les années 60 à produire des documents de type « universel » pour l'apprentissage de la langue usuelle, les services compétents ont été amenés à produire des documents destinés à des publics spécialisés (suivant le secteur géographique : programmes pour arabophones, pour Africains anglophones ; la catégorie socio-professionnelle : programmes pour chimistes, pour gestionnaires, pour responsables administratifs ; l'âge : programmes pour enfants (Contes d'ici et d'ailleurs).

Au cours des dix dernières années, de nombreux « ensembles pédagogiques », films ou bandes vidéo et magnétiques, ont été produits et diffusés :

- langue usuelle : 4 programmes TV (115 films)
2 programmes radio (116 émissions)
- langue de spécialité : 2 programmes TV (52 films)
- programmes pour enfants : 1 programme TV (13 films)

Le tableau II (en annexe) retrace les crédits affectés à ces opérations depuis dix ans.

Par ailleurs, tout le matériel audiovisuel produit par le Département (courts et longs métrages, magazines, programmes radiophoniques, diapositives) peut être utilisé le cas échéant à des fins éducatives. En 1980, les crédits en moyens audiovisuels ont été consacrés à la radio, notamment pour l'envoi de 20 000 heures de programmes (6,5 MF), à la télévision, envoi de 2 000 heures de programmes (11,5 MF), à la création de téléthèques (6,4 MF), aux magazines filmés (10,6 MF), à l'envoi de 695 longs métrages et 3 930 courts métrages pour 13,8 MF. 3,6 MF ont été consacrés à l'enseignement du français par les moyens audiovisuels.

Tableau II : l'enseignement du français par l'audiovisuel

Crédits affectés à la diffusion de la langue française par l'audiovisuel

1971 : 2 385 000 F

1972 : 3 735 000 F

1973 : 4 184 400 F

1974 : 3 577 990 F

1975 : 2 752 990 F

1976 : 3 028 355 F

1977 : 3 028 290 F

1978 : 1 379 700 F

1979 : 3 200 000 F

1980 : 3 641 733 F

Elèves étrangers dans les établissements français

Effectifs étrangers	1977	1978	1979	1980
Lycées et collèges	65 517	63 286	62 176	61 885
Petites écoles	9 194	9 210	11 668	13 395
Instituts et Centres	141 548	134 072	126 525	138 296
Alliances Françaises	<u>228 569</u>	<u>222 557</u>	<u>200 888</u>	<u>220 227</u>
Total effectifs	444 828	429 125	401 257	433 803

8

Associations à vocation francophone subventionnées par le ministère des Affaires étrangères

	Subvention 1980
- Alliance française (siège central (1))	1 210 000
- Mission laïque française (s. central) (1)	473 800
- Association Guébec-France	270 000
- Association France-Québec	18 000
- Fondation franco-acadienne pour la jeunesse	20 000
- Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL)	100 000
- Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL)	50 000
- Commission nationale pour l'Unesco	737 000
- Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) (2)	132 000
- Association pour la diffusion de la pensée française	1 100 000
- Association des écrivains de langue française	10 000
- Festival international du film d'expression française	33 000
- Festival francophone de Royan	35 000
- Amitiés acadiennes	<u>5 000</u>
Total	4 193 800

(1) Les montants indiqués n'incluent pas, bien entendu, les postes budgétaires d'enseignants mis à la disposition de ces organismes pour l'étranger.

(2) Le montant indiqué concerne uniquement le fonctionnement de l'Association et ne tient pas compte des chargés de mission mis par le Département à la disposition de l'Association. Par ailleurs, le Département participe à un certain nombre d'opérations, pour un montant qui devrait s'élever en 1980 à environ 500 000 francs.

INDICATEURS

	Unités	1978 constatés	1979 constatés	1980 estimés	1981 prévus
A. Indicateurs de moyens :					
Établissements :					
Lycées et collèges	Nombre	171	188	182	
Écoles françaises	Nombre	101	103	108	
Alliances françaises	Nombre	632	632	632	
Personnel dans les établissements :					
Chargés de mission rémunérés suivant le décret de 1967	Nombre		2.036	2.101	2.101
Enseignants français en missions de longue durée servant dans les établissements étrangers :					
Rémunérés totalement par le ministère des Affaires étrangères	Nombre		301	444	
Rémunérés partiellement par le ministère des Affaires étrangères	Nombre		4.639	4.845	
Rémunérés par les gouvernements locaux	Nombre		1.222	1.218	
V.S.N.A. :					
Rémunérés totalement par le ministère des Affaires étrangères	Nombre		413	461	
Rémunérés partiellement par le ministère des Affaires étrangères	Nombre		375	405	
Rémunérés par les autorités locales	Nombre		867	103	
Recrutés locaux et autres agents	Nombre		6.262	6.338	
Personnel à l'administration centrale :					
Agents de catégorie A	Nombre		24	24	24
Agents de catégorie B	Nombre		17	17	17
Agents de catégories C et D	Nombre		29	29	29
B. Indicateurs de résultat :					
Efficatifs des élèves étrangers dans les établissements :					
Lycées et collèges (4)	Élève	63.286	62.176	61.885	
Écoles françaises (5)	Élève	9.210	11.668	13.395	
Alliances françaises	Élève	222.657	199.663	220.227	
Stages de perfectionnement sur place des professeurs de français étrangers :					
Stages	Nombre		561	564	
Journées/stagiaires	Nombre		167.835	176.657	
Stages de perfectionnement en France des professeurs de français étrangers :					
Stages	Nombre		177	184	
Journées/stagiaires	Nombre		53.003	56.219	
Enseignants étrangers formés :					
Missions de courte durée d'enseignants français à l'étranger	Nombre		20.593	21.145	
Personnalités étrangères accueillies en France	Nombre		690	702	
Boursiers étrangers en France :					
Bourses	Nombre		639	504	
Mensualités	Nombre		2.841	4.524	
Accueil en France de jeunes	Nombre de jeunes		13.538	23.078	
			3.002	3.370	

ANNEXE N° 2. - OPERATIONS IMMOBILIERES DU MINISTERE A L'ETRANGER

Chapitre : 57.10 article 30
Liste des travaux en cours en 1980

OPERATIONS	Début de l'opération	Fin prévue - Fin pour l'o- pération	A.P. Montant prévi- sible affecté fin 1980 (1)	C.P. Montant pré- visible en 1980
<u>OPERATIONS EN VOIE D'ACHEVEMENT</u>				
ABIDJAN - Chancellerie construction	1974	1980	16 850 000	50 000
ABIDJAN - Résidence travaux	1978	1980	2 710 800	365 000
AMAN - Ambassade restauration	1978	1980	2 060 000	119 622
AMAN - Chancellerie travaux	1979	1980	464 800	52 636
BAGDAD - Résidence restauration	1977	1980	2 850 403	12 981
DJEDDAH - Résidence réfection	1978	1980	1 467 304	39 292
DJIBOUTI - Résidence réfection	1978	1980	1 107 000	46 313
KINSHASA - Résidence construction	1973	1980	5 138374	374 146
LAGOS - Chancellerie construction	1973	1980	19 277 031	27 804
NAKURU - Consulat général réinstallation	1978	1980	620 903	34 063
OSLO - Résidence restauration	1979	1980	1 800 000	29 850
PRAGUE - 3ème tranche travaux	1978	1980	6 750 000	472 265
PRAGUE - 4ème tranche travaux	1979	1980	6 541 000	1 626 738
SAINT SEBASTIEN - Chancellerie achat et aménagement	1979	1980	1 750 652	66 773
SEOUL - Ambassade réfection	1978	1980	196 000	6 000
STOCKHOLM - Ambassade grand entretien	1977	1980	1 000 000	278 800
TANZANIE - Résidence achat et aménagement	1974	1980	4 516 599	18 979

O P E R A T I O N S	Début de l'opération	Fin prévisi- ble pour l'o- pérations	A.P. Montant prévi- ble affecté fin 1980 (1)	C.P. Montant pré- visible en fin
				2.
TOKYO - Ambassade réfection des dommages causés par le typhon	1979	1980	1 186 184	633 654
WELLINGTON - résidence agrandissement, rénovation	1979	1980	310 000	307 708
<u>OPERATIONS EN COURS ET NOUVELLES</u>				
ABIDJAN - résidence travaux, rénovation	1980	1980	4 100 000	3 500 000
ABOU DIABI - Ambassade (plantation sur le terrain)	1980	1980	350 000	120 600
ADDIS ABEBA travaux sécurité	1980	1980	250 000	250 000
ALGER - chancellerie (annexes) travaux d'étanchéité	1980	1981	655 000	600 000
ANKARA - chancellerie travaux	1979	1980	91 975	52 742
BAMAKO - résidence extension	1980	1980	210 000	210 000
BAMAKO - résidence études préliminaires en vue de la construc- tion	1980	1980	93 110	93 110
BAMAKO - chancellerie travaux sécurité et aménagement de bureaux	1980	1981	380 000	380 600
BELGRADE - Ambassade - rénovation (1ère tranche)	1980	1980	300 000	100 660
BEYROUTH - Consulat et villa des Lunas - travaux	1978	1980	1 003 000	19 636
BRAZZAVILLE - Chancellerie - protection	1980	1980	270 000	270 000
BUDAPEST - Résidence, chancellerie travaux	1980	1980	215 000	215 000
BUENOS AIRES - Ambassade - rénovation	1980	1981	1 200 000	300 000
CASABLANCA - (Etude en vue de l'installation de l'Expansion économique)	1980	1981	30 400	30 400
COLOMBO - résidence rénovation	1979	1980	850 000	625 337
COPENHAGUE - Ambassade Etudes pour la rénovation	1980	1980	600 000	600 000
COTONOU - résidence rénovation (1ère tranche)	1980	1980	770 000	710 000
DAKAR - Résidence travaux (désordres)	1978	1981	3 075 000	2 200 000
DAHAS - Résidence rénovation	1979	1981	3 500 000	1 250 000

OPERATIONS	Début de l'opération	Fin prévisible pour l'opération	A.P. Montant prévisible affecté fin 1980 (1)	C.P. Montant prévisible en fin
				3.
DJEDDAH - Chancellerie aménagement de bureaux	1979	1983	194 474	20 000
DUBLIN - chancellerie construction	1979	1981	700 000	380 000
DUSSELDORF - consulat - travaux étanchéité	1978	1980	550 000	350 000
HANOI - Ambassade rénovation	1978	1983	9 379 336	2 240 000
ISTANBUL - Palais de France travaux	1979	1980	131 691	77 493
JAKARTA - chancellerie (travaux V.R.D.)	1980	1981	150 000	150 000
JERSEY - résidence travaux	1979	1981	420 000	170 000
KINSHASA - chancellerie rénovation (1ère tranche)	1980	1980	500 000	500 000
LE CAIRE - résidence rénovation	1979	1980	2 400 000	800 000
LISBONNE - Ambassade - travaux, réfection toiture	1974	1981	860 000	860 000
LISBONNE - Palais Abrantès travaux divers	1980	1981	800 000	100 000
MADRID - Chancellerie - résidence - gros entretien - et sécurité	1979	1981	4 050 000	3 050 000
MANAMA - Ambassade - Etudes pour la construction	1979	1982	2 520 000	1 450 000
MARRAKECH - Consulat général - construction	1980	1981	1 985 000	441 000
MASCATE - future résidence aménagement réhabilitation	1979	1982	7 071 900	3 054 768
MEXICO - ambassade travaux	1980	1981	500 000	400 000
MOSCOU - Ambassade - construction	1973	1979	108 000 000	3 500 000
MOSCOU - résidence - restauration	1979	1980	3 500 000	996 000
NEW DELHI - chancellerie études pour la construction	1979	1984	1 500 000	120 410
NEW YORK - (5ème avenue) travaux de couvertures et d'étanchéité	1980	1981	1 078 300	860 000
NIAMEY - résidence - travaux	1977	1981	750 000	608 000
NIAMEY - consulat extension	1980	1980	250 000	250 000

O P E R A T I O N S	Début de l'opération	Fin prévisi- ble pour l'o- pérations	A.P. Montant prévisi- ble affecté fin 1980 (1)	C.P. Montant prévisi- ble en 1980
NOUAKCHOUT - Ambassade travaux	1979	1981	1 700 000	900 000
OTTAWA - Ambassade travaux	1978	1981	2 222 000	1 730 000
PRAGUE - 5ème tranche travaux	1980	1982	9 158 800	2 958 800
RABAT - Ambassade construction	1976	1983	43 395 108	4 950 000
RABAT - consulat général - travaux	1979	1981	1 395 000	356 000
RABAT - Paierie études pour la construction	1980	1983	830 000	400 000
SEOUL - Ambassade travaux d'extension et rénovation	1979	1980	1 470 000	234 200
SOFIA - résidence chancellerie travaux	1979	1981	2 560 000	2 000 000
TIRANA - Ambassade travaux	1980	1980	1 275 000	1 275 000
TOKYO - Résidence travaux	1979	1980	2 980 000	2 700 000
VARSOVIE - chancellerie - travaux réparation	1979	1980	908 000	773 000
WASHINGTON - chancellerie construction (études)	1973	1981	5 715 577	2 000 000
VIENNE - Chancellerie résidence) rénovation de l'électricité	1980	1982	1 000 000	300 000
DIVERS - (guide programmation- reprographie études - frais divers)			618 000	568 000
VARSOVIE : résidence études préliminaires en vue de la construction de la résidence	1980	1980	100 000	190 000
(1) Montant cumulé des AP affectées depuis l'ouverture de l'opération				

Chapitre 57.10 article 30
Acquisitions en 1980

	A.P. fin 1980	C.P. en 1980
BILBAO (chancellerie).....	1 847 000	1 542 960
BRUXELLES (résidence C.E.E.).....	6 000 000	6 000 000
GUATEMALA (chancellerie).....	1 340 000	1 340 000
KATHANDOU (résidence).....	1 150 000	1 150 000
QUEBEC (bureaux).....	710 000	710 000
SANTIAGO DU CHILI (terrain).....	117 100	117 100

Chapitre 57.10 article 50 (fonds de concours)
Liste des opérations en cours en 1980

O P E R A T I O N S	Début de l'opération	Fin prévisi- ble pour l'o- pérations	A.P.	C.P.
			Montant prévi- ble affecté fin 1980	Montant pré- visible en 1980
ABIDJAN (construction de logements de fonction)	1979	1981	17.000.000	7.000.000
ALGER (travaux remis en état divers logements)	1980	1981	1.000.000	700.000
BHIRAO (acquisition de 3 logements)	1980	1980	1.610.000	1.610.000
BHINI (réparations - logements de fonction)	1980	1980	53.000	52.000
PPASILIA (réparation divers logements)	1980	1980	185.000	185.000
BURKINA (réparations - divers logements)	1980	1980	55.000	55.000
CARDIFF (acquisition d'un logement)	1980	1980	675.000	675.000
COCHIN (remise en état logement)	1980	1980	150.000	150.000
DAR-EL-SALAM (réparations divers logements)	1980	1980	30.000	30.000
DJIBOUTI (réparations divers logements)	1980	1980	103.000	103.000
FEL (réparations logements)	1980	1980	25.515	25.515
FRELON (réparation - logements)	1980	1980	55.000	55.000
KAMPALA (réparations divers logements)	1980	1980	97.000	97.000
KINSHASA (réparations divers logements)	1980	1980	42.000	42.000
LAGOS (construction divers logements)	1978	1981	22.000.000	4.100.000
MONROVIA (réparations divers logements)	1980	1980	90.000	90.000
MOGADISCIO (réparations divers logements)	1980	1980	30.000	30.000
NEW-YORK (acquisition d'un immeuble)	1979	1980	4.000.000	3.600.000
NOUKHOUFI (remise en état divers logements)	1980	1981	900.000	450.000
NEW-YORK /BOS (réparation d'un logement)	1980	1980	260.000	260.000
OUAGADOUGOU (réparations divers logements)	1980	1980	150.000	150.000
POINTE-NOIRE (réparations d'un logement)	1980	1980	37.000	37.000
PORT-GENEVIL (réfection d'un logement)	1980	1980	350.000	350.000
REAT (réparation Immeuble)	1980	1980	87.455	87.455
RABAT (construction logements)	1980	1982	1.700.000	700.000
SALISBURY (acquisition de deux logements)	1980	1980	450.000	450.000
TIRANK (construction de 4 logements)	1980	"	350.000	350.000
TOKYO (réparations divers logements)	1980	1980	275.000	275.000
TORONTO (acquisition d'un logement)	1980	1980	969.150	969.150
VIENNE (réparations d'un logement)	1980	1980	32.500	32.500

ANNEXE N° 3. - EXEMPLES D'OPERATIONS « INTEGRES » DE COOPERATION TECHNIQUE

	<u>Montant</u>	<u>Imputation budgétaire</u>	
		<u>Article</u>	<u>Paragraphe</u>
KENYA - Gestion et contrôle financier des entreprises publiques.....	238 740	42-25	20
KENYA - Centre régional de télédétection des ressources naturelles	600 120	42-25	20
NIGERIA - Formation technique.....	2 500 000	42-25	10
ALGERIE - Etudes pour le développement de l'appareil de formation professionnel.....	2 900 000	42-25	20
ALGERIE - Etudes pour la restructuration de l'habitat et de la construction	700 000	42-25	20
ALGERIE - Etudes du secteur des pêches maritimes.....	900 000	42-25	20
MAROC - Statistiques et Planification...	202 300	42-25	20
MAROC - Laboratoire National de Production de Vaccins Vétérinaires.....	328 560	42-25	20
TUNISIE - Centre de Formation de RADES....	1 448 990	42 25	20
INDONESIE - PUSPIPIEK.....	1 491 120	42-25	10
SINGAPOUR - Institut de Technologie (accord en cours de négociation : premier financement en 1981)..	-	-	-
CHINE - Université de WU HAN.....	2 029 400	42-21	
QUEBEC - Innovation technologique.....	707 940	42-25	20
BRESIL - Accord CAPES-COFECUB.....	1 500 000	42-25	10
BRESIL - Accord CNPQ-CEFI.....	888 000	42 25	10
ESPAGNE - Normalisation industrielle.....	100 000	42-25	20
SYRIE - Centre d'Etudes et de recherches Syrien.....	1 537 764	42-25	10
LIBAN - Centre anti-cancéreux.....	293 060	42-25	20